

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Mai 2020**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mai 2020, au moins 557 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES****PAGES**

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
0. INTRODUCTION .....	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME .....	6
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE .....	6
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....	6
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES .....	6
I.1.3. CADAVRES RETROUVES .....	6
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES .....	7
I.3. DES PERSONNES TORTUREES .....	7
I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE .....	7
I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....	8
I.6. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 2020.....	8
II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....	8
III. FAITS SECURITAIRES .....	9
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

<b><i>CENI</i></b>	<b><i>: Commission Electorale Nationale Indépedante</i></b>
<b><i>CNDD-FDD</i></b>	<b><i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie</i></b>
<b><i>CNL</i></b>	<b><i>: Congrès National pour la Liberté</i></b>
<b><i>CPI</i></b>	<b><i>: Cour Pénale Internationale</i></b>
<b><i>EAC</i></b>	<b><i>: East African Community</i></b>
<b><i>SNR</i></b>	<b><i>: Service National de Renseignement</i></b>
<b><i>VSBG</i></b>	<b><i>: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i></b>

## **0. INTRODUCTION**

Ce rapport mensuel de mai 2020 est un condensé des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 213 au 216.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de VSBG, de tortures, d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 19 personnes tuées dont 14 retrouvées cadavres, 2 enlevées, 5 victimes de VSBG, 15 torturées et 180 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes et 1 mineur tués, 1 femme torturée, 7 femmes et 2 mineurs arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des cas d'intolérance politique se manifestant notamment par des attaques et des affrontements entre des membres des partis politiques, d'intimidation et de menaces à l'encontre des personnes assimilées ou membres des partis politiques ont été relevés au cours de cette période.

Des cas de violation du droit à l'éducation, au logement et d'exercer le commerce ont été relevés dans certaines provinces du pays.

Une gestion opaque de la pandémie du coronavirus au Burundi a été également rapportée.

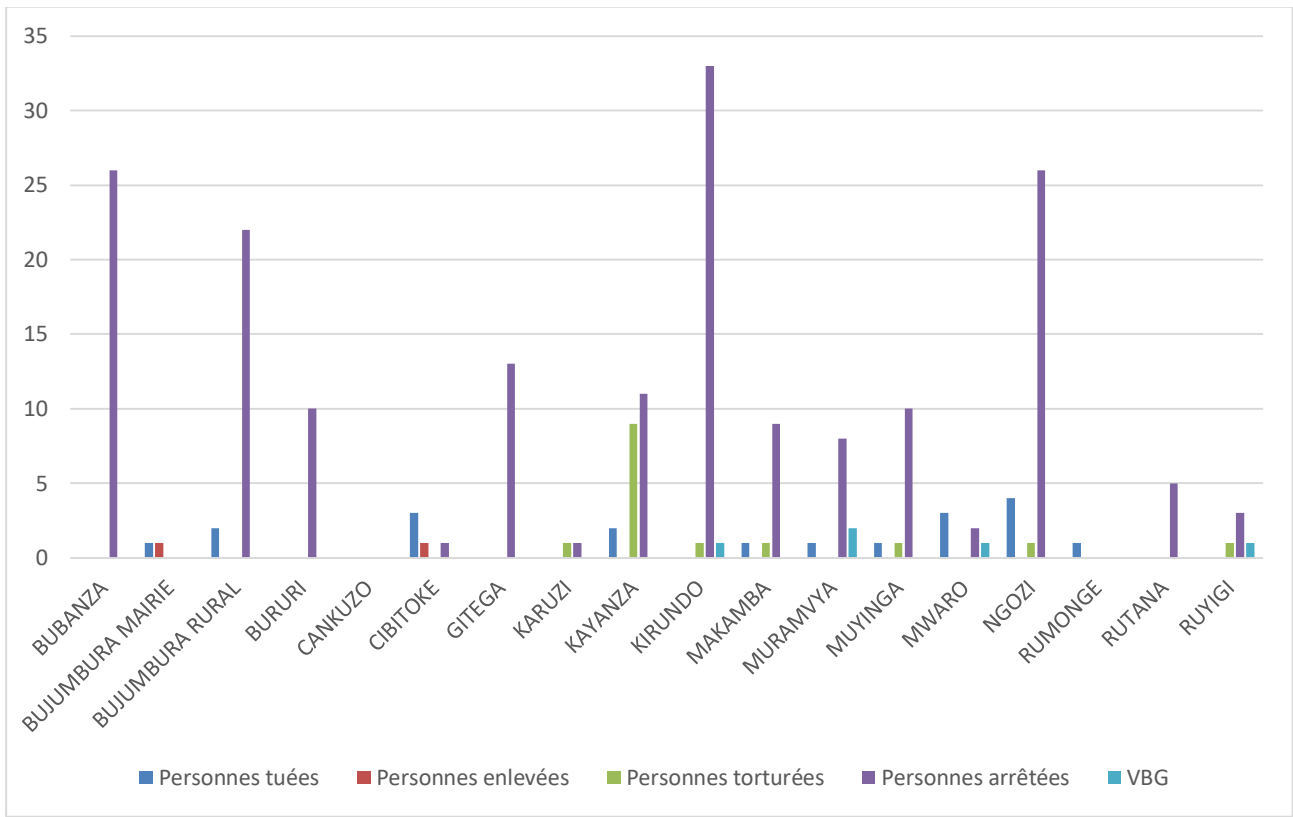
Des cas d'utilisation des véhicules de l'Etat pour participer aux campagnes en violation du règlement du code électoral, des irrégularités liées aux élections ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Parmi les victimes enregistrées figurent en grande partie des membres du parti CNL et certains membres du parti CNDD-FDD.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de mai 2020**



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de mai 2020, les violations relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures, de VSBG et d'arrestations arbitraires.

Le nombre de personnes tuées au cours de ce mois s'élève à 19 dont 4 femmes et 1 mineur. Ainsi, la province de Ngozi vient en tête avec 4 cas suivie de Cibitoke et Mwaro avec 3 cas chacune, puis Bujumbura rural et Kayanza avec 2 cas chacune.

Au cours du mois de mai 2020, la Ligue Iteka a relevé 2 cas de personnes enlevées dans les provinces de Bujumbura Mairie et Cibitoke.

Sur un total de 15 cas de torture relevés au cours de ce mois, la province de Kayanza vient en tête avec 9 cas.

Concernant les arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, sur un total de 180, la province de Kirundo vient en tête avec 33 cas, suivie de Bubanza et Ngozi avec 26 cas chacune et puis Bujumbura rural avec 22 cas.

## I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

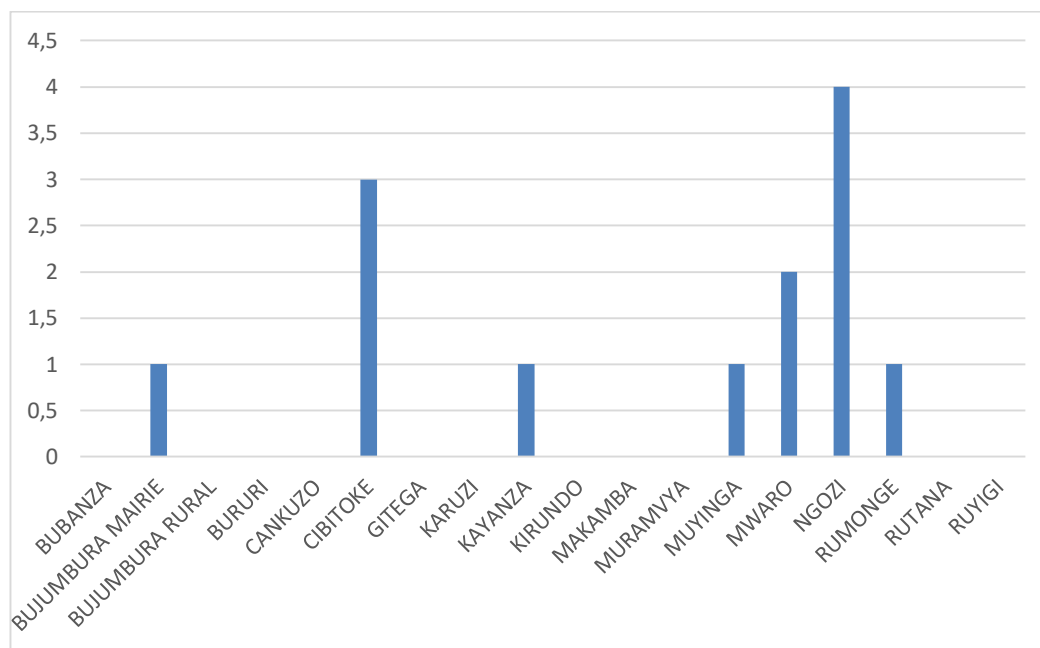
### I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

#### I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de mai 2020, deux personnes ont été tuées par [des Imbonerakure](#). Ces 2 victimes ont été enregistrées en province de Makamba et Mwaro.

#### I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

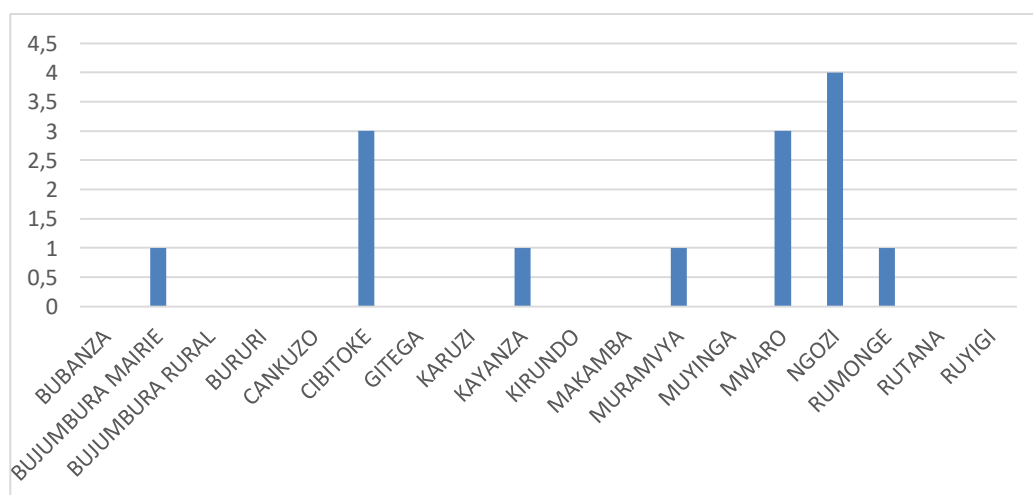
Figure II : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés



Comme le graphique ci-dessus l'illustre, au cours du mois de mai 2020, treize personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#). La province de Ngozi vient en tête avec 4 cas, suivie de Cibitoke avec 3 cas et Mwaro avec 2 cas. Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

#### I.1.3. CADAUVRES RETROUVES

Figure III : Graphique des cadavres retrouvés



Au cours du mois de mai 2020, la Ligue Iteka a relevé 14 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessus, la province de Ngozi vient en tête avec 4 cas, suivie de Cibitoke et Mwaro avec 3 cas chacune.

La plupart des victimes ont été retrouvées avec des signes montrant qu'elles ont été tuées.

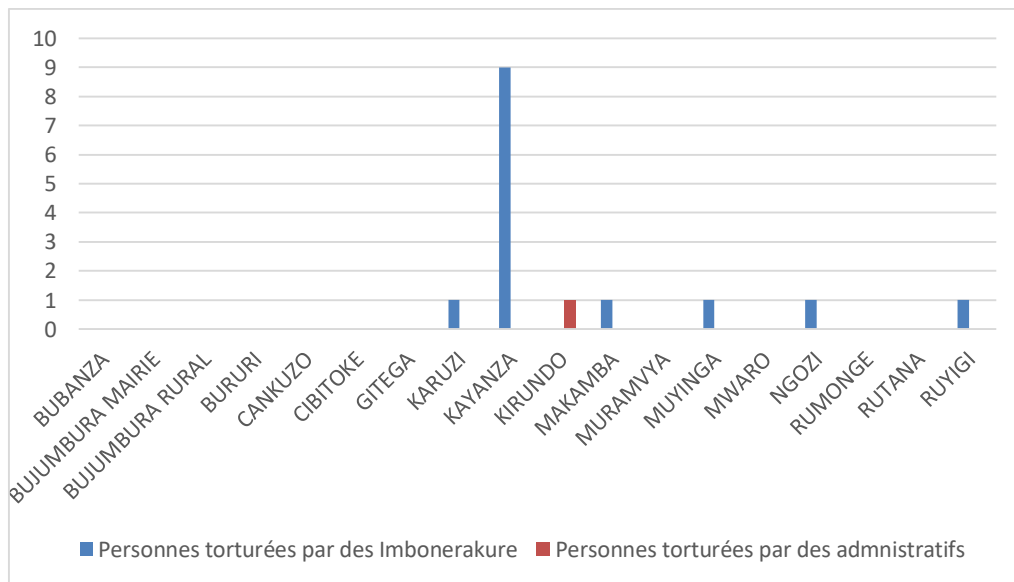
Ce phénomène de cadavre est toujours inquiétant vu son nombre et la réaction de certaines autorités administratives au niveau local qui se pressent à enterrer les cadavres sans qu'une enquête ne soit menée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

### ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

Au cours du mois de mai 2020, deux membres du parti CNDD-FDD ont été [enlevés et/ou portés disparus](#) dans les provinces de Cibitoke et Bujumbura Mairie. Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR et des Imbonerakure.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES***

***Figure IV : Graphique des personnes torturées***



Au cours du mois de mai 2020, comme le graphique ci-dessus le montre, la Ligue Iteka a relevé 15 cas [de torture](#) dont 14 membres du parti CNL et 1 femme. C'est la province de Kayanza qui vient en tête avec 9 cas.

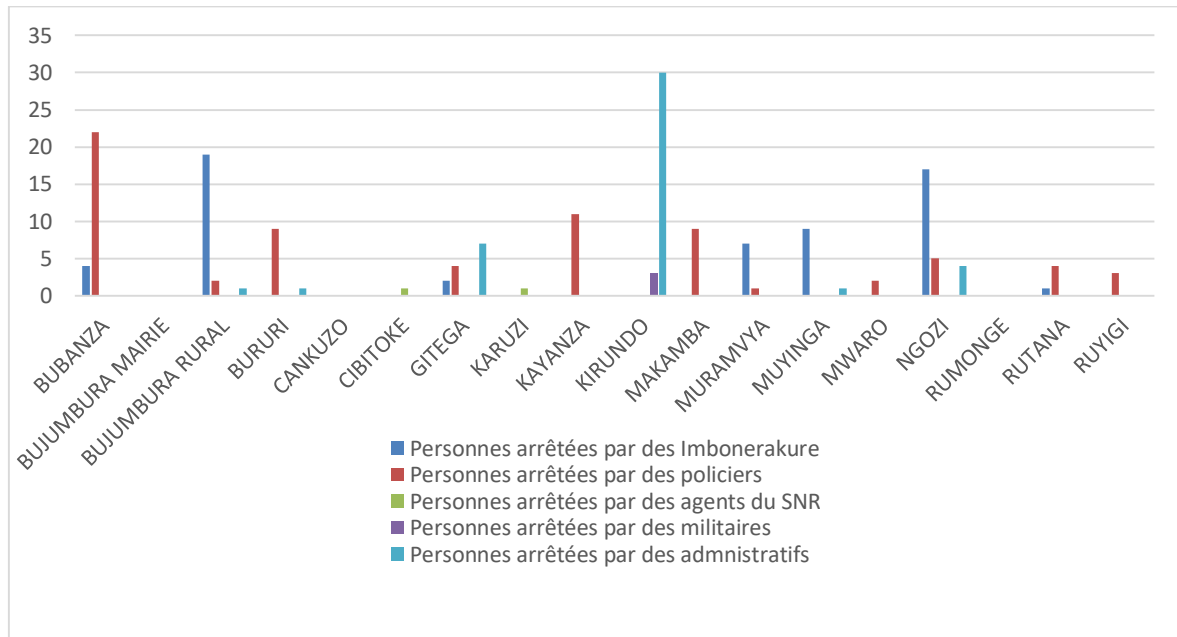
Des membres de la milice Imbonerakure sont les principaux présumés auteurs de ces actes de torture avec 14 cas.

### ***1.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE***

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 5 cas de [VSBG](#). La province de Muramvya vient en tête avec 2 cas tandis que Kirundo, Mwaro et Ruyigi ont connu 1 cas chacune.

## ***1.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

***Figure V: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement***



Comme le graphique ci-dessus l'indique, au cours du mois de mai 2020, la Ligue Iteka a enregistré 180 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Parmi les victimes figurent 7 femmes et 2 mineurs. Notons que parmi les 180 victimes [d'arrestations arbitraires](#), 175 sont des membres du parti CNL.

La province de Kirundo vient en tête avec 33 cas, suivie de Bubanza et Ngozi avec 26 cas chacune, puis Bujumbura rural avec 22 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 72 cas, des éléments de la milice Imbonerakure avec 59 cas, des administratifs avec 44 cas, des militaires avec 3 cas et des agents du SNR avec 2 cas.

## ***1.6. DES IRREGULARITES LIEES AUX ELECTIONS DU 20 MAI 2020***

Au cours du mois de mai 2020, la Ligue Iteka a relevé des cas d'irrégularités liées aux élections. En effet, certains mandataires ont été interdits de voter et d'accéder aux bureaux de vote, des cartes d'électeurs ont été retirés chez certains membres du parti CNL, des membres du parti CNDD-FDD ont voté plusieurs fois, des urnes ont été bourrées avant l'ouverture du vote, des mandataires politiques ont été contraints de signer les procès-verbaux avant le dépouillement des bulletins, des procurations multiples et illégales ont été octroyées, l'accès aux plateformes des réseaux sociaux a été bloqué, etc.

## ***II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas de violation du droit au logement, à l'éducation, et d'exercer des activités commerciales à l'encontre des membres du parti CNL. En plus, la Ligue Iteka a constaté une gestion opaque [de la pandémie du Covid-19 au Burundi](#).



### ***III. FAITS SECURITAIRES***

Au mois de mai 2020, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées suite [aux faits sécuritaire](#) dont 1 cas de règlement de compte et 2 victimes d'attaque à la grenade par des gens non identifiés.

En plus, 20 personnes ont été blessées suite aux attaques et affrontements entre des membres des partis politiques, ainsi qu'une permanence du parti CNL souillée.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Des cas de violences sexuelles et basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de personnes blessées suite aux attaques des armés et des affrontements entre les membres des parties politiques ont été répertoriés.

Des cas de violation du droit à l'éducation, au logement et d'exercer des activités commerciales ont été relevés.

Une gestion opaque de la pandémie du Covid-19 au Burundi a été rapportée.

Des cas d'utilisation des véhicules de l'Etat pour participer à la campagne électorale du parti CNDD-FDD en violation du règlement du code électoral, des irrégularités liées aux élections ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

##### **Au Gouvernement du Burundi**

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés publiques et de protéger la population sans distinction,

##### **A la CENI**

- de prouver son indépendance en faisant face à tous les défis relevés,

##### **Aux partis politiques**

- de faire preuve de retenue et de tolérance politique,
- de privilégier le dialogue en cas de mésentente politique.

##### **Aux jeunes des partis politiques**

- d'éviter toute sorte de manipulation et de s'abstenir des comportements violents,

##### **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

##### **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

##### **A la CPI**

- d'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

## **A la population**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.